

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 MARS 2010 à 20 h 30

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Gilles SEBE, Adjointes ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, MM. Patrick BURRE, Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Evelyne PONCINI

Secrétaire de séance : Mme Marthe PEREZ

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Vote du compte administratif 2009

Le Maire présente le détail du compte administratif 2009 tant en dépenses qu'en recettes.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u> : Charges à caractère général	428 529,35 €
Charges de personnel et frais assimilés	428 505,61 €
Charges de gestion courante	240 802,92 €
Charges financières	90 640,11 €
Charges exceptionnelles	57 099 ,24 €
Dotation aux amortissements	45 916,66 €
Atténuation de produits	3 420,65 €

Total des dépenses : **1 294 914,54 €**

<u>Recettes</u> : Atténuation de charges	15 736,26 €
Produits des services	4 269,90 €
Travaux en régie	51 206,00 €
Impôts et taxes	850 270,87 €
Subventions et participations	382 139,78 €
Loyers	325 288,58 €
Produits exceptionnels et financiers	91 854,77 €

Total des recettes : **1 720 766,16 €**

Excédent de clôture de fonctionnement de **425 851,62 €**

Section d'investissement

Les programmes inscrits au budget ont été réalisés comme suit :

Remboursement d'emprunt	242 365,47 €
Travaux	676 960,88 €

Total des dépenses : **919 326,35 €**

<u>Recettes</u> :	Subventions	20 959,20 €
	Emprunt	210 000,00 €
	Dotations	219 840,64 €
	Affectation du résultat de fonctionnement	431 066,70 €
	Amortissement des immobilisations	45 916,66 €

Total des recettes : **927 783,20 €**

Excédent de clôture d'investissement de **8 456,85 €**

Le compte administratif 2009 de la commune laisse apparaître **un excédent cumulé de 434 308,47 €**. Il est approuvé à l'unanimité, M. LARROUSSET ne participe pas au vote.

2 – Approbation du compte de gestion de la commune

Le receveur de la commune a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Le compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2009 n'appelle aucune observation, ni réserve.

3 – Opérations immobilières réalisées en 2009

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal, prend acte qu'une seule opération immobilière a été réalisée en 2009 : l'acquisition d'un terrain au Chemin du Trinquet pour la création d'un parking pour un montant de 4 900 €.

4- Affectation des résultats 2009

Les résultats du compte administratif 2009 du budget de la commune font apparaître un excédent de fonctionnement de **425 851,62 €** et un excédent d'investissement de **8 456,85 €**.

Le Conseil Municipal décide pour le budget primitif 2009, de reporter la somme de 8 456,85 € en section d'investissement, recettes, et d'affecter la somme de 425 851,62 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement recettes.

5- Vote des taux d'imposition 2010

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2010 qui sont maintenus comme suit, pour un produit attendu de 423 600 € :

- Taxe d'habitation : 8,27 %
- Foncier bâti : 5,82 %
- Foncier non bâti : 15,96 %

6- Attribution des subventions

Le Maire informe que de nombreuses associations ont sollicité des subventions mais toutes les demandes ne peuvent être satisfaites. Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant
Amis du Musée	1 435
Bihotzez	158
Gaubele	158
Getariako Gazteria	5 000
Groupe Getaria	2 200
Les Naïades	200
Ohatze	158
Olharroa	2 500
Point Glisse Océan	158
Surf Sport Pays Basque	800
Syndicat des Gens de Mer	243
Tennis-Club	1 300
Urkirola Surf Club	158

Le Conseil Municipal tient à remercier l'association Getariako Gazteria pour leur dynamisme et leurs projets d'animation pour 2010.

7- Vote du budget primitif 2010

Le Maire présente les grandes lignes du budget préparé en commission des finances.

La section de **fonctionnement s'élève à 1 635 812 €** (soit + 8 % par rapport à 2009) et se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	422 579,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	470 616,00 €
Atténuations de produits	4 422,00 €
Charges de gestion courantes	242 943,40 €
Charges financières	96 690,15 €
Charges exceptionnelles	1 600,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	46 292,53 €
Dépenses imprévues	19 500,92 €
Virement à la section d'investissement	331 168,00 €

Recettes de fonctionnement

Atténuations de charges	5 000,00 €
Produits des services et ventes diverses	2 600,00 €
Travaux en régie	65 000,00 €
Impôts et taxes	799 000,00 €
Dotations subventions et participations	437 212,00 €
Autres produits de gestion courante	327 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 046 792 € :

Dépenses d'investissement

Remboursement de prêts	250 499,76 €
Travaux et acquisitions	1 796 292,24 €

Recettes d'investissement

Excédent reporté	8 456,85 €
Virement de la section Fonctionnement	331 168,00 €
Affectation résultat	425 851,62 €
F.C.T.V.A.	135 700,80 €
T.L.E.	25 000,00 €
Subventions	27 536,45 €
Prêt .	1 046 785,75 €
Amortissement	46 292,53 €

A l'unanimité, le Budget Primitif est voté tel qu'il a été présenté.

8 – Participation à la Mission Local Avenir Jeunes

Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune d'un montant de 1 271 € au profit de la Mission Locale Avenir Jeunes qui assure une permanence à la mairie les 2^{ème} et 4^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 17 h pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

9- Emprunt

Pour financer les opérations d'investissements notamment l'acquisition du terrain pour la construction du groupe scolaire, il convient de contracter un emprunt.

Le Conseil Municipal charge le Maire de contracter un prêt de 2 500 000 € avec plusieurs phases de consolidation pour couvrir les besoins de financement sur 2 ans, auprès de la Caisse d'Epargne dont les conditions bancaires sont les plus adaptées.

10 – Approbation du marché travaux de voirie rue de l'Eglise

La Commission d'appel d'offres réunie les 22 et 26 mars 2010 a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres. Le marché est attribué à la Société SCREG pour un montant de 352 498,58 € TTC.

11- Approbation des tarifs occupation domaine public marché

Les tarifs du marché sont fixés comme suit :

Tarifs Dimanche : Un abonnement de 41 € pour la durée globale du marché
Pour les occasionnels (sous réserve de place disponible) un tarif de 10 € par emplacement et par jour de marché.

Tarifs Lundi soir : Un abonnement de 90 € pour l'ensemble des marchés nocturnes
Pour les occasionnels (sous réserve de place disponible) un tarif de 15 € par emplacement et par soirée.

12- Transformation de postes

Afin de pouvoir nommer des agents de la commune au grade supérieur, le Conseil Municipal décide de transformer le poste de gardien de police en un poste de brigadier à compter du 1^{er} mai 2010 et le poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juillet 2010.

13- Recrutement des saisonniers

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement de saisonniers pour faire face à la surcharge de travail pendant la saison estivale. Il rappelle que la priorité est donnée aux jeunes de la commune à condition qu'ils soient majeurs.

14- Acquisition terrain projet groupe scolaire

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle section AE n° 22 pour un montant de 628 246 € et frais de notaire de 7 700 € ; il autorise le Maire à signer l'acte authentique de cette acquisition en l'étude de la SCP COUSTOU, FAGOAGA, SALHA, LARRALDE, notaires associés à ST JEAN DE LUZ.

Le Conseil Municipal autorise également le Maire à déposer une demande de subvention la plus large possible auprès du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales.

15- Demande de subvention réserve parlementaire acquisition de matériel informatique

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le montant maximum de subvention dans le cadre des réserves parlementaires pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école et la mairie.

16 - Demande de subvention au Conseil Général travaux de voirie

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention la plus large possible pour financer les travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise.

17 – Encaissement de recettes

Le Maire informe qu'un riverain du chemin des Falaises a apporté une contribution financière aux travaux de consolidation de la falaise d'un montant de 2 000 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser cette somme et remercie cette famille de sa participation.

18 – Approbation convention mission d'assistance avec l'Agence Publique de Gestion Locale

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention pour confier au service technique intercommunale une mission d'assistance technique et administrative pour réaliser le projet d'extension du dépôt communal.

19 - Lancement de la consultation pour contrat d'entretien réseau eaux pluviales

Le Maire informe que le contrat d'affermage de l'eau et de l'assainissement arrivant à échéance le 31 décembre 2010, une consultation sera réalisée par la Communauté de Communes Sud Pays-Basque, en charge de cette compétence. Le Maire rappelle que la compétence eaux pluviales n'a pas été transférée à la Communauté de Communes Sud Pays-Basque. Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à lancer une consultation pour le contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales.

20 – Enfouissement cablage France Télécom chemin de l'Empereur et avenue Mugabure

Le Syndicat Départemental d'Electrification a présenté le coût des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques du chemin de l'Empereur et de l'avenue Mugabure. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à ces travaux, approuve le montant estimé à 10 670 €, la participation à charge de la commune étant de 1 920,60 €.

21 - Décisions prises par le Maire en application des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Travaux de menuiserie au Village Vacances Entreprise MOUHICA 23 281,63 € HT

Installation chauffage Eglise Entreprise LAPURDI ELEK 12 542 € HT

Travaux de menuiserie à Txamara Entreprise MARRO 10 675,25 € HT

Plaques de rues SA SIGNATURE 4 964,50 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre aménagement rues Harispe et Estalo

Groupement VANEL-DULUC/IMS/DELPECH-BERTERRECHE pour un montant de 9 000 € HT

INFORMATIONS du MAIRE

Rapport de synthèse surveillance sanitaire des eaux de mer

Le Maire rend compte du rapport annuel concernant la surveillance sanitaire des eaux de mer établi après la saison 2009 par la Préfecture des Pyrénées Atlantiques (D.D.A.S.S. service Santé Environnement) avec une qualité excellente pour la Plage de Cenitz (côté Guéthary) et la plage d'Harotzen Costa.

Population légale de la commune

Suite au recensement de la population réalisé en février 2008, la population légale de la commune, au 1^{er} janvier 2010 est de 1 374 habitants.

Plan communal de sauvegarde des risques majeurs

Le Maire informe que le plan communal établi en juin 2005 a été mis à jour.

Association World Harmony Run

Une équipe européenne du relais international, munie d'un flambeau symbolique, a été accueillie à la mairie puis à l'école primaire, le 29 mars. Ce relais s'inscrit dans un vaste tour d'Europe dont le but est de promouvoir l'amitié, l'harmonie et la compréhension internationale.

Fondation Charles de Gaulle

Guéthary, comme une commune sur dix, a inscrit le nom du général de Gaulle dans une rue. La fondation Charles de Gaulle a adressé un livre intitulé LES VOIES «DE GAULLE» EN FRANCE, le général dans l'espace et la mémoire des communes.

Distribution des sacs poubelles

La distribution des sacs est programmée au samedi 3 avril de 9 h à 17 h. Après cette date, les administrés pourront retirer leurs sacs en mairie. Les piles et batteries usagées peuvent être déposées en mairie.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 2 avril 2010

Le Maire,